



**ACADÉMIE  
DE NICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes**

## **MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE RENTREE SCOLAIRE 2021**

Circulaire départementale du 10 mars 2021

Après réception des résultats du mouvement interdépartemental, un mouvement complémentaire appelé exeat/ineat peut être organisé par les IA-Dasen si la situation prévisible des effectifs d'élèves de leur département le justifie.

L'obtention d'une promesse d'exeat n'implique pas l'effectivité immédiate de la mutation souhaitée, dans la mesure où l'intégration est conditionnée à l'accord du département demandé.

Les demandes formulées lors de cette phase complémentaire devront être accompagnées des pièces justificatives telles qu'elles sont exigées lors de la phase interdépartementale.

Les personnels susceptibles d'être concernés par ce mouvement ne doivent pas s'adresser directement à l'administration centrale ou à la DSDEN du département d'accueil souhaité.

**Seule la demande d'exeat adressée à la DSDEN du département dont les intéressés relèvent, accompagnée de la demande d'ineat à destination de la DSDEN du département sollicité, est prise en compte.**

Le service de la DIPE II reste à votre disposition pour toute information complémentaire aux coordonnées suivantes :

Madame Samanta Vorhauer  
Cheffe de bureau  
Tél : 04.93.72.63.72

Madame Catherine Salmon  
Gestionnaire Actes Collectifs  
Tél : 04.93.72.63.65

Mél : ia06-dipe2@ac-nice.fr